



Ville d'HAZEBROUCK
Direction Générale des Services

AFFICHAGE MAIRIE LE 14/04/2011

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire d'HAZEBROUCK, Vice Président du Conseil Général du Nord, le treize avril 2011 à dix neuf heures, à l'Hôtel de Ville, Salle de Conseil.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire d'HAZEBROUCK,
Vice-Président du Conseil Général du Nord,

M. TIBERGHIEU, Mme POLNECQ, M. ROUSSEZ, M. GAUJON, Mme MACOU,
M. DECOOPMAN, Mme VEIT-TORREZ, M. WILLAEY, M. LABITTE,
Adjoints,

M. DUVAL, M. DELATTRE, Mme SCHRICKE, M. DECLERCK,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. DUQUESNE, Mme VERSTAVEL, Mme BOUTEZ, Melle DEBAL, Mme LARRIDON,
M. BRUNEL, Mme FAIVRE-DARROMAN, M. DEBAECKER, Mme DHEDIN,
Mme HERAULT, M. PETITPREZ, Mme CADART, M. MAERTEN, M. DUSSART
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés au sens de l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

<i>Mme GOBLET</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>M. ALLOSSERY</i>
<i>M. BRAHIMI</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>Mme POLNECQ</i>
<i>Mme CATRYCKE</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>M. DECOOPMAN</i>
<i>Mme LHERBIER</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>M. TIBERGHIEU</i>
<i>Mme DEPELCHIN</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>M. MAERTEN</i>
<i>Mme LEGROIS</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>Mme HERAULT</i>
<i>M. WATTENNE</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>M. PETITPREZ</i>

M. BRUNEL a été désigné Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les Condoléances, au nom du Conseil Municipal, à Madame GOBLET, Adjointe, pour le décès de sa maman, survenu le 27 mars.

Il soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès verbal de la séance du 15 mars 2011. Celui-ci n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder l'Ordre du Jour, Monsieur le Maire revient sur une information communiquée dans la presse, à savoir le départ du Directeur Général des Services de la Mairie d'HAZEBROUCK, Vincent LEFEBVRE, qui lui a adressé une demande de mutation qu'il n'avait aucune raison de ne pas accepter.

Après 20 années passées en mairie d'HAZEBROUCK, Monsieur LEFEBVRE a souhaité donner un nouvel élan à sa carrière professionnelle puisqu'il rejoindra la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

Monsieur le Maire, au nom du Conseil Municipal, adresse à Monsieur LEFEBVRE, tous ses vœux de réussite dans ses nouvelles missions et le remercie pour son investissement durant toutes ces années au service des Hazebrouckois.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'actualité marquée par les suppressions de postes dans l'Education Nationale, revenant sur le lourd tribut payé par la Ville d'HAZEBROUCK, à savoir la suppression de 6 postes représentant près de 200 possibilités d'accueil en moins, s'interrogeant sur les conséquences des deux suppressions dans le public et quatre dans les établissements privés.

Monsieur le Maire a souligné la mobilisation, au côté de la Municipalité, des parents d'élèves de l'école publique grâce à laquelle une suppression à l'école Amand MORISS a pu être évitée de justesse.

Monsieur le Maire évoque ensuite le budget qui sera présenté, budget ambitieux prévoyant des investissements nouveaux et conséquents sans augmenter la pression fiscale :

- la création du Pôle Petite Enfance, poursuivant la démarche de redynamisation du quartier après l'ouverture de la Maison de la Musique unanimement saluée,*
- les espaces de convivialité qui seront aménagés dans deux autres quartiers,*
- le nouveau cinéma qui sera implanté sur la grand'place dans le cadre d'une démarche globale de redynamisation du centre ville.*

Autre sujet abordé par Monsieur le Maire qui, lui aussi, a été repris dans la presse, celui du Centre Hospitalier d'HAZEBROUCK. Une délégation des organisations syndicales représentant le personnel sera reçu demain 14 avril par Monsieur le Maire, étant donné les craintes exprimées quant à la création de la Communauté Hospitalière de Territoire.

Monsieur le Maire a fait part de sa position très claire en proposant le vote d'une motion : il s'opposera à toute démarche visant à la création d'instances de gestion commune avec d'autres établissements. L'adhésion de l'Hôpital d'HAZEBROUCK à une Communauté Hospitalière Intégrative signifierait à terme son effacement au profit d'un établissement plus large.

Monsieur le Maire le réaffirme, en aucun cas l'autonomie pleine et entière de notre Hôpital ne saurait être menacée, ayant pour cela demandé des garanties à l'Agence Régionale de Santé : la Communauté Hospitalière de Territoire est une coopération conventionnelle qui n'a pas de personnalité juridique ; elle est sans durée obligatoire ; selon les objectifs de la loi, il s'agit de mettre en œuvre une stratégie commune et de gérer en commun certaines fonctions et activités grâce à des délégations ou des transferts de compétences entre les établissements et grâce à la télémédecine et non à la création de fusion des centres hospitaliers.

Monsieur le Maire revient ensuite sur l'intercommunalité.

Si l'initiative prise par le Sous-Préfet Monsieur BORIUS en 2008 n'a pas abouti, cela peut s'expliquer surtout par un défaut de communication et une accumulation de maladroites. Il a été pris acte depuis que la création d'une communauté d'agglomération rencontrait des oppositions. La loi du 16 décembre 2010 impose toutefois la rationalisation de la carte intercommunale d'ici à 2013.

Monsieur le Maire souhaite que cette évolution soit appréhendée par l'ensemble des élus comme une opportunité plus que comme une contrainte. Si les élus de Flandre Intérieure préfèrent la création d'une communauté de communes plus large plutôt qu'une communauté d'agglomération, les élus Hazebrouckois en prennent acte.

Toutefois, Monsieur le Maire précise qu'il a bien entendu l'argumentaire de Monsieur le Ministre chargé des collectivités territoriales à l'occasion du Congrès des Maires du Nord la semaine dernière.

Dès lors, la création d'une entité large autour des villes motrices que sont Hazebrouck et Bailleul lui semble toujours d'actualité. La fusion entre le SCOT et le PAYS qui vient d'être entérinée par Monsieur le Préfet et la création d'une Agence de Développement Economique de Territoire, encouragée de toute part, sont des signes qui confirment ce que Monsieur le Maire a indiqué à Monsieur le Préfet.

Un périmètre cohérent de la carte intercommunale en Flandre Intérieure ne saurait écarter Hazebrouck de Bailleul. En reprenant l'esprit de la loi et tous les argumentaires développés pour la promouvoir, on ne peut imaginer que les deux principales communes d'un territoire qui ont une expérience partagée autour d'un projet de développement et qui souhaitent vivement approfondir leurs partenariats au sein d'une intercommunalité plus large et cohérente ne puissent le faire.

** * ***

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la Motion soumise au vote concernant le Centre Hospitalier d'HAZEBROUCK par laquelle le Conseil Municipal demande à l'Agence Régionale de Santé de mettre en place la Communauté Hospitalière de Territoire sur le monde fédératif pour assurer l'entière autonomie des Etablissements Hospitaliers, à commencer par le Centre Hospitalier d'HAZEBROUCK, de ce fait la C.H.T. devant se faire sur la base des partenariats existants et en excluant la mise en place d'instances communes.

Après intervention de Madame CADART puis de Madame VEIT-TORREZ qui ne peut prendre part au vote, en sa qualité d'infirmière, directement concernée par ces problèmes, cette motion est adoptée à l'unanimité (8 abstentions des membres de l'opposition).

Monsieur WILLAEY, donne ensuite lecture d'une question ouverte portant sur la Réforme des Collectivités Territoriales et l'Intercommunalité.

Après un débat sur le sujet, Monsieur le Maire précise que cette question reviendra devant les Conseils Municipaux inévitablement.

Puis passant à l'Ordre du Jour,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. - **APPROUVE**, la modification de la Charte des Conseils de Quartier, (article 3 : composition : élus de la majorité 3, élu de l'opposition 1, membres citoyens de la majorité 12, membres citoyens de l'opposition 5),
2. - **ADOPTE**, pour la Ville d'HAZEBROUCK, la Régie Municipale des Eaux, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, la Fondation WAREIN et le Centre Communal d'Action Sociale, après avis des Commissions Administratives, les dispositions relatives à l'attribution des prestations sociales 2011,
3. - **DECIDE**, la création d'un Pôle PETITE ENFANCE près de la Maison de la Musique et autorise les demandes de subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'ARMENTIERES et du Conseil Général du Nord,
4. - **DECIDE**, la mise en place d'un Comité d'Aide aux Départs, afin de permettre à des jeunes de 16 à 25 ans dont la situation financière ne le permet pas, de partir en vacances, autorise la demande de subvention auprès du Conseil Général du Nord, et accepte l'attribution d'aides à l'inscription pour les jeunes à faibles revenus auprès d'associations culturelles, sportives ou de loisirs d'HAZEBROUCK,
5. - **AUTORISE** la demande d'adhésion de la Ville d'HAZEBROUCK, pour l'Ecole Municipale de Musique, à la Fédération Régionale des Sociétés Musicales du Nord/Pas-de-Calais,
6. - **AUTORISE**, l'acquisition des parcelles cadastrées sous la section C.C. n° 315 pour 163 m² et C.C. n° 317 pour 201 m², chemin du Lycée, appartenant au Conseil Général du Nord,
7. - **AUTORISE**, la cession d'une parcelle cadastrée sous la section D.L. n° 268 d'une superficie de 638 m², rue du Westhoeck, au profit de la Société PIERRES et TERRITOIRES DE FRANCE, pour permettre la réalisation d'un projet mixte de construction de maisons individuelles et d'aménagement de parcelles libres de constructeurs,
8. - **AUTORISE**, la cession d'une parcelle de 77 m², cadastrée sous la section C.W. n° 238, rue Hollebecque à HAZEBROUCK, au profit de Monsieur et Madame MAERTEN,
9. - **ADOPTE**, le principe de la cession d'un bâtiment communal situé rue des Tisserands au profit de Monsieur RAFIK et autorise la consultation de la Brigade d'Evaluations Domaniales de LILLE pour l'évaluation de ce bien,
10. - **ACCORDE**, une concession de logement gratuite par nécessité absolue de service à la personne qui assurera le poste de Concierge de la Maison de la Musique,
11. - **ACCEPTE**, d'engager l'ensemble des études et travaux conduisant à la rénovation des logements non décents appartenant à la Ville d'HAZEBROUCK et se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement présentés pour cette opération,

12. - ACCEPTE, le remplacement des menuiseries sur trois bâtiments municipaux, à savoir le Centre Socio-Educatif, la Mairie et l'école Lamartine, autorise l'engagement de l'ensemble des études et travaux concernant cette opération et se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement présentés,

13. - ACCEPTE, d'engager l'ensemble des études et travaux conduisant à la mise en sécurité et à l'accessibilité des établissements recevant du public de la Ville d'HAZEBROUCK et se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement présentés,

14. - Après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, **SE PRONONCE** favorablement sur la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour les travaux relatifs à la suppression des branchements plomb pour la réalisation de branchements neufs,

15. - Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, **AUTORISE**, la signature d'un avenant n° 1 au lot n° 10 « légumes et fruits frais » concernant le marché d'appel d'offres pour la fourniture de denrées alimentaires pour le service de Restauration Scolaire de la Ville d'HAZEBROUCK,

16. - ACCORDE, la garantie communale à la S.A.COOPERATIVE DE PRODUCTION d'H.L.M. NOTRE COTTAGE pour les emprunts suivants, contractés par ladite société auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

- emprunt total de 1 521 000 € destiné à financer la construction de 20 logements rue Verlyck à HAZEBROUCK (PLAI Construction 1 351 000 € ; PLAI Foncier 170 000 €),
- emprunt total de 733 000 € destiné à financer la construction de 10 logements rue Verlyck à HAZEBROUCK, (PLAI Construction 628 000 € ; PLAI Foncier 105 000 €),

17. - AUTORISE, le versement de la cotisation à l'association ACTHIVE (Association de Coordination du Territoire d'HAZEBROUCK pour l'Insertion Vers l'Emploi) au titre de 2011,

18. - ACCEPTE, le versement d'une participation financière à l'association EMPLOI FORMATION D'ARMENTIERES/VALLEE DE LA LYS, pour le fonctionnement du Projet Partenarial SESAME, au titre de 2011,

19. - ACCEPTE, le versement d'une participation financière à l'association Flandre Intérieure Initiative, au titre de 2011,

20. - ACCEPTE, la participation communale au Service Transport au titre de 2011,

21. - Après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, **ACCORDE**, au titre de 2011, au Service d'Assainissement, une subvention d'équipement afin de financer les travaux portant sur l'assainissement et l'écoulement des eaux pluviales, (création d'un bassin permettant de gérer les effluents usés de temps de pluie des bassins versants de la Holle Becque et de la Peele Becque,

- 22. - ACCORDE**, une subvention de fonctionnement au titre de 2011 au Centre Communal d'Action Sociale,
- 23. - ADOPTE**, en ce qui concerne la Ville d'HAZEBROUCK, le Compte Administratif, le Compte de Gestion, l'affectation du Résultat pour l'exercice 2010,
- 24. - ADOPTE**, en ce qui concerne la Ville d'HAZEBROUCK, le Budget Primitif pour l'exercice 2011, le rapport relatif à l'état et l'évolution de la dette ayant été transmis aux Membres du Conseil Municipal et joint au Budget Primitif 2011,
- 25. - FIXE**, les taux des différentes taxes locales directes pour 2011 (Taxe d'habitation, Foncier bâti, Foncier non bâti, Cotisation Foncière des Entreprises),
- 26. - AUTORISE**, la création d'un Budget annexe de la Ville d'HAZEBROUCK « Budget annexe Zone d'Activité de la Creule 2 »,
- 27. - AUTORISE**, la signature d'une convention avec l'association SCHOWKORPS EVOLUTION HAZEBROUCK pour la mise à disposition de matériels appartenant à la Collectivité,
- 28. - ADOPTE**, le Compte Administratif, le Compte de Gestion, l'affectation du Résultat pour l'exercice 2010, concernant le Budget annexe Location de Bâtiments Industriels,
- 29. - APPROUVE**, le Budget Primitif 2011 du Budget annexe Location de Bâtiments Industriels,
- 30. -** Après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, **ADOPTE**, le Compte Administratif, le Compte de Gestion, l'affectation du Résultat pour l'exercice 2010, concernant la Régie Municipale des Eaux,
- 31. -** Après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, **APPROUVE**, le Budget Primitif 2011 de la Régie Municipale des Eaux,
- 32. -** Après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, **APPROUVE**, le Compte Administratif, le Compte de Gestion, l'affectation du Résultat pour l'exercice 2010, concernant le Service d'Assainissement,
- 33. -** Après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, **APPROUVE**, le Budget Primitif 2011 du Service d'Assainissement,
- 34. - ADOPTE**, le Compte Administratif, le Compte de Gestion, l'affectation du Résultat concernant l'exercice 2010 du Service Transport,
- 35. - APPROUVE**, le Budget Primitif pour l'exercice 2011 du Service Transport,

Après avis de la Commission Administrative de la Fondation WAREIN,

- 36. - AUTORISE** la cession d'une parcelle cadastrée D.L. n° 267 située rue du Westhoeck à HAZEBROUCK au profit de la Société PIERRES et TERRITOIRES DE FRANCE NORD, pour la réalisation d'un projet immobilier,
- 37. - AUTORISE**, la vente des lots du lotissement rue de Caestre au prix de 100,00 € T.T.C. le mètre carré,
- 38. - DENOMME**, les trois voies internes du lotissement rue de Caestre à HAZEBROUCK : voie principale perpendiculaire à la rue de Caestre : rue Louis ARAGON ; les voies perpendiculaires : rue Maxence VANDERMEERSCH et rue Albert CAMUS,
- 39. - ADOPTE**, le Compte Administratif, le Compte de Gestion, l'affectation du Résultat pour l'exercice 2010 concernant la Fondation WAREIN,
- 40. - FIXE**, le prix de journée à 124,00 €, prenant effet au 1^{er} janvier 2011,
- 41. - ACCEPTE**, le versement d'une contribution volontaire de 0,113 € par journée réalisée pour l'année 2011 au Centre Régional de l'Enfance et des Adultes Inadaptés de LILLE,
- 42. - APPROUVE**, le Budget Primitif pour l'exercice 2011 de la Fondation WAREIN,
- 43. - ADOPTE**, le Compte Administratif, le Compte de Gestion, l'affectation du Résultat pour l'exercice 2010 en ce qui concerne le Lotissement rue de Caestre,
- 44. - APPROUVE**, le Budget Primitif pour l'exercice 2011 du Lotissement rue de Caestre,

**

** **

Après avis de la Commission Administrative de la Fondation DEPOORTER,

- 45. - APPROUVE**, le Règlement Intérieur du Lycée Fondation DEPOORTER,
- 46. - APPROUVE**, le Compte Administratif, le Compte de Gestion, l'affectation du Résultat pour l'exercice 2010 de la Fondation DEPOORTER,
- 47. - ACCORDE**, au Comité d'Entreprise une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2011,
- 48. - FIXE**, les indemnités aux agents administratifs pour l'exercice 2011,
- 49. - APPROUVE**, le Budget Primitif de la Fondation DEPOORTER, pour l'exercice 2011,

Le Conseil Municipal a pris connaissance des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal, en application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations du Conseil Municipal des 2 avril 2008, 26 juin 2008, 26 mars 2009 et 1^{er} octobre 2009 : (Arrêtés de décisions du n° 2011/1 au n° 2011/39).

*La Liste des Marchés Publics conclus en 2010
a été transmise aux Membres du Conseil Municipal*

*Vu, les articles 254 et suivants du Code de Procédure Pénale,
Vu, l'arrêté préfectoral portant répartition du nombre des jurés entre les communes ou communes regroupées, LE CONSEIL MUNICIPAL a procédé au tirage au sort :*

- de 51 personnes inscrites sur les listes générales des électeurs de la Commune constituant la liste communale préparatoire de la liste annuelle des jurés, (titulaires).*
- de 30 personnes inscrites sur les listes générales des électeurs de la Commune constituant la liste communale préparatoire de la liste annuelle des jurés (suppléants).*

Monsieur le Maire a levé la séance à 21h40.

Mairie d'HAZEBROUCK, le 14 avril 2011



**Le Maire de la Ville d'HAZEBROUCK,
Vice-Président du Conseil Général du Nord,
Jean-Pierre ALLOSSERY**